

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Vous souhaitez souscrire à un **abonnement tout public mensuel ou permanent, ou bénéficier des abonnements mensuels ou annuels 26/64 ans de la tarification sociale de la Métropole Européenne de Lille ?**

Suivez les différentes étapes du formulaire ou connectez-vous sur www.ilevia.fr



1. MES COORDONNÉES

Merci de remplir en majuscules.

Civilité* Madame Monsieur Date de naissance*

Nom*

Prénom*

Numéro de carte Pass Pass

Adresse* : Appartement Etage

Bâtiment / Résidence

N° et Voie*

Code postal* Commune*

Email @

Tél portable Tél fixe

Je souhaite recevoir par email : La newsletter d'ilévia Les produits, services et offres commerciales de ses partenaires

Je ne souhaite pas recevoir les offres relatives aux produits et services d'ilévia : Par email Par SMS Par courrier Par téléphone

Si vous n'avez pas de carte Pass Pass, Téléchargez ou collez ici une photo sur toute la surface.

Ne pas agraffer
Ne pas scotcher

CONDITIONS ET MODALITÉS

Voir en dernière page

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.
 J'ai lu et j'accepte les modalités de traitement des données.

* Champs obligatoires

DATE DE SIGNATURE :

SIGNATURE :

Si vous n'avez pas la possibilité de signer numériquement, merci d'inscrire vos initiales ci-dessous

2. CHOIX DE LA FORMULE



TARIFICATION SOCIALE

Voir page suivante >

JE CHOISIS MA FORMULE

- Je choisis l'abonnement permanent tout public à 54€/mois⁽¹⁾ par prélèvement J'achèterai des abonnements mensuels tout public à 62€/mois⁽¹⁾ dans les points de vente ilévia

(1) Tarifs au 1^{er} août 2022

3. MES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Ce formulaire dûment complété.
- Une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, carte de résident...).
- Un RIB et le mandat de prélèvement dûment rempli si vous réglez par prélèvement automatique.

EN + Si vous n'avez pas de carte Pass Pass personnelle :

- Une photo d'identité récente : format 3,5 cm x 4,1 cm, fond neutre, non utilisée, non scannée.
- 4€ pour les frais d'établissement de la carte (celle-ci est offerte en cas de souscription d'un abonnement annuel ou permanent).

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION SOCIALE SI VOUS HABITEZ LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET SI VOTRE QUOTIENT FAMILIAL CAF EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 716€

SÉLECTIONNEZ VOTRE ABONNEMENT ET LE MODE DE PAIEMENT

ABONNEMENT ANNUEL (12 MOIS)

- Prélèvement
 Comptant (en 1 fois)

ABONNEMENT MENSUEL

En vente dans l'ensemble
des points de vente ilévia

RETROUVEZ ICI LES TARIFS CORRESPONDANTS AUX TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF

QF3 de 538€
à 716€

QF2 de 375€
à 537€

QF1 jusqu'à
à 374€

27€*

ou 324€ en 1 fois

16€*

ou 192€ en 1 fois

6€60*

ou 79,20€ en 1 fois

31€*

18€75*

7€75*

* Prix par mois/tarifs au 01/08/2022

Pour vous abonner, vous devez fournir les pièces justificatives précisées en page 1
et les pièces justificatives mentionnées ci-dessous, en fonction de votre situation.

➤ Si votre Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 716€ :

- Présentez votre attestation de paiement de la CAF (délivrée en vous connectant sur caf.fr) datant de moins de 3 mois faisant apparaître votre Quotient Familial.

➤ Si vous n'êtes pas allocataire CAF :

- Téléchargez le formulaire de reconstitution du Quotient Familial CAF sur ilevia.fr rubrique «Tarification Sociale».

ATTENTION : Si vous bénéficiez de la Tarification Sociale pour vos abonnements mensuels et souhaitez passer à l'abonnement annuel, vous devez à nouveau fournir l'ensemble des justificatifs.

Une fausse déclaration ou falsification de documents de la part de l'utilisateur entraînera une annulation des droits à la tarification sociale pour une durée de 2 ans.



BON À SAVOIR : Les abonnements permanents
et annuels sont disponibles sur ilevia.fr

4. COMMENT PAYER MON ABONNEMENT LONGUE DURÉE ?

- **Par chèque au comptant ou prélèvement mensuel :** en Agences ilévia ou par courrier
- **En espèces ou par Carte Bancaire :** en Agences ilévia
- **Par prélèvement mensuel :** sur ilevia.fr

Vous avez déjà une carte Pass Pass ? Présentez-la lors de vos démarches en Agences.

Pour régler par prélèvement, remplissez le mandat SEPA ci-contre et l'encadré ci-dessous :

Coordonnées du payeur :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Signature du payeur

Si vous n'avez pas la possibilité de signer
numériquement, merci d'inscrire vos initiales
ci-dessous



5. COMMENT TRANSMETTRE MON DOSSIER ?



Par courrier

ilévia Service Client - BP 51009
59701 Marcq-en-Barœul cedex



En Agences ilévia

Retrouvez la liste de nos Agences
sur ilevia.fr

BON À SAVOIR

1 QU'EST-CE QUE L'ABONNEMENT LONGUE DURÉE ?

C'est un abonnement annuel ou permanent permettant de voyager librement sur les lignes de transports en commun de la Métropole Européenne de Lille (MEL), et en TER à l'intérieur du périmètre de la MEL.

2 QUI PEUT S'ABONNER ?

L'abonnement annuel est réservé aux personnes âgées de 26 à 64 ans dont le Quotient Familial CAF est inférieur à 716€ et résidant au sein de la MEL.

L'abonnement permanent tout public est ouvert à tous.

3 COMMENT FONCTIONNE L'ABONNEMENT LONGUE DURÉE ?

Il doit être chargé sur une carte Pass Pass personnelle avec photo. L'abonnement 26-64 ans annuel est valable 12 mois. Il commence toujours le premier jour du mois. Il peut être réglé au comptant ou en 12 prélèvements. L'abonnement permanent tout public par prélèvement est un engagement minimum de 12 mois.

4 QUAND PEUT-ON S'ABONNER ?

Avant le 20 du mois précédent le 1er mois d'utilisation.

5 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE PERSONNELLE ?

Envoyez-nous un justificatif de domicile à votre nom, prénom, nouvelle adresse et le numéro de votre carte Pass Pass personnelle par courrier à ilévia - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex ou par e-mail : contact@ilevia.fr.

6 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE ?

En cas de perte ou de vol de votre carte, veuillez-vous présenter en Agences ilévia personnellement, muni d'une pièce d'identité et de 8€.

7 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE NUMÉRO DE COMPTE OU DE BANQUE ?

Afin de prendre en compte vos nouvelles coordonnées bancaires, nous vous demandons de remplir un nouveau formulaire d'inscription disponible sur internet, par courrier, en Agences ilévia ou en appelant au 03 20 40 40 40 (prix d'un appel local). Sur ce formulaire, cochez la case "changement de domicile bancaire" et envoyez-le, accompagné d'un RIB et du mandat de prélèvement signé, avant le 20 du mois précédant le prélèvement à ilévia - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex.

8 COMMENT RÉSILIER SON ABONNEMENT ?

L'abonnement annuel, et l'abonnement permanent durant l'engagement minimum de 12 mois, ne peuvent être résiliés que lorsque vous ne pouvez plus utiliser votre titre, et ce, pour des motifs spécifiques consultables dans les conditions générales d'utilisation.

L'abonnement permanent, à l'issue de la période d'engagement minimum de 12 mois, peut être résilié à condition que ilévia soit prévenu, par courrier ou par email, avant le 20 du dernier mois d'utilisation.

La demande de résiliation doit être adressée à ilévia - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex ou à contact@ilevia.fr.

9 PUIS-JE SUSPENDRE MON ABONNEMENT ?

L'abonnement annuel ne peut être suspendu. La suspension d'un abonnement permanent n'est possible qu'une seule fois et pour une durée de 2 mois maximum sur une période de 12 mois et à condition que ilévia soit prévenu, par courrier ou par email, avant le 20 du dernier mois d'utilisation. La demande de suspension doit être adressée à ilévia - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex ou à contact@ilevia.fr.

10 EN CAS D'IMPAYÉ :

En cas d'impayé ou d'interruption des prélèvements mensuels du fait du client, celui-ci s'engage à régler directement au service comptabilité ilévia, le montant du ou des mois dont il est redevable, par carte bancaire ou chèque bancaire, ce montant sera majoré de frais de gestion s'élevant à 8€.

En cas de litige de paiement, et si le règlement n'est pas effectué dans les 15 jours suivant la relance, ilévia se réserve le droit de bloquer la carte personnelle et d'inscrire le porteur de la carte sur une liste d'opposition.

MÉDIATION :

La médiation est un service de recours. Il s'adresse aux clients qui ne sont pas satisfaits de la réponse reçue après une réclamation. Grâce à la médiation, les clients peuvent obtenir un second avis. Indépendant et impartial, le Médiateur Tourisme et Voyage (<http://www.mtv.travel>) est chargé de rapprocher les points de vue. L'avis est cependant consultatif et pourra être refusé par l'une ou l'autre des parties. Le médiateur peut être saisi à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 PARIS cedex 17. Le traitement des dossiers est confidentiel et la saisine du médiateur est gratuite.

Les conditions de vente et d'utilisation et la politique de confidentialité sont consultables sur ilevia.fr et en Agences ilévia.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion de la relation clients. Ces données sont destinées à Keolis Lille Métropole, exploitant du réseau ilévia, responsable de traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses prestataires ou partenaires commerciaux. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité, disponible sur ilevia.fr. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par e-mail à dpo@ilevia.fr ou par courrier à ilévia - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex.

VERSION "DÉCLARATIVE" DE LA CARTE PERSONNELLE

Pour les clients qui souhaitent une protection supplémentaire concernant leurs données personnelles, il existe une version "déclarative" de la carte personnelle. Elle supprime toutes les données personnelles du système. À noter qu'avec cette version, les services suivants ne sont pas compatibles : les prélèvements bancaires (abonnement permanent ou annuel), les services V'lille et le SAV en cas de perte ou de vol. Les chargements et rechargements sont possibles via tous les points de vente sauf internet. Cette version est disponible uniquement en Agences ilévia.